



MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
DIRECTION DE LA SANTÉ

*Communiqué de presse*

## 8 nouvelles entreprises signent la charte « Entreprise Active »

Papeete, le 4 novembre 2019 – Le Dr Jacques Raynal, Ministre de la santé et de la prévention, *en charge de la protection sociale généralisée*, cosigne avec les représentants de 8 nouvelles entreprises locales volontaires, une charte qui encourage la mise en place d'actions en faveur de la promotion de la santé auprès de leurs salariés à travers l'alimentation équilibrée, la pratique de l'activité physique et le sevrage tabagique.

### Des entreprises actives (EA) toujours plus nombreuses

Le réseau « Entreprise Active » s'agrandit. Huit nouvelles entreprises s'engagent pour la santé de leurs salariés en signant la charte d'engagement.



Depuis la mise en place de la démarche Entreprise Active, lancée en 2015 par la Direction de la santé, 34 entreprises ont rejoint le réseau. Elles bénéficient d'un **accompagnement de terrain par la Direction de la santé** dans la mise en œuvre d'actions favorables à l'adoption de comportements de vie sains avec la mise en place de mesures en faveur de

- l'alimentation ;
- l'activité physique ;
- le sevrage tabagique.

Sous la supervision technique du Département des programmes de prévention, les entreprises signataires de la charte seront accompagnées à chacune des étapes de la démarche en fournissant un soutien méthodologique et une aide à la mise en place de projets.

## Une démarche adaptée à un contexte préoccupant

En Polynésie française, **70 % de la population adulte est en surpoids**. Afin d'inverser la tendance et d'agir sur les nombreux facteurs de risque qui influencent négativement l'état de santé de la population (sédentarité, consommation d'aliments néfastes pour la santé, alcoolisme, rythmes alimentaires, stress, etc.), il est nécessaire d'agir sur différents fronts. Le ministère et la Direction de la santé, suite à une évaluation du programme Obésité en 2015, ont considéré la **promotion de la santé comme un axe dominant et transversal qui prône des environnements favorables à l'alimentation, à un mode de vie physiquement actif, à la prévention des problèmes liés au poids, au maintien et à l'amélioration de la santé par chacun**.

**Le lieu de travail constitue un terrain privilégié** pour sensibiliser une partie de la population que sont les salariés. Dans ce cadre, la Direction de la santé a mis en œuvre une démarche auprès des salariés d'entreprises locales qui vise à encourager l'adoption de comportements de vie sains, en particulier sur l'alimentation équilibrée, la pratique régulière d'une activité physique et le sevrage tabagique.

La promotion de saines habitudes de vie sur le lieu de travail peut avoir des effets bénéfiques pour améliorer la santé globale des employés, leur bien-être et de façon indirecte la santé des familles, et contribue également à une meilleure productivité de l'entreprise. Promouvoir la santé au travail est une manière positive pour les entreprises d'optimiser la gestion des ressources humaines et de prévenir les difficultés directement en lien avec l'état de santé des salariés. Il se conjugue avec la performance et la culture d'entreprise.

**Pour en savoir plus :**



<https://www.service-public.pt/dsp/>



@directiondelasante.pf / @EntrepriseActive